J. Taillefer

LE DROIT ET SON HISTOIRE

PN
4919
.O83
D7

U d'/ of Ottawa
39003002530144

PN
19
3D7

Le Droit et son Histoire

par

Jean Taillefer

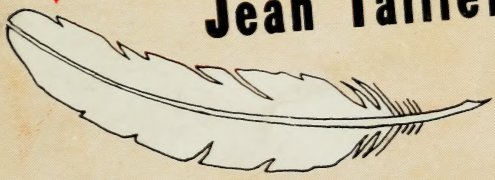

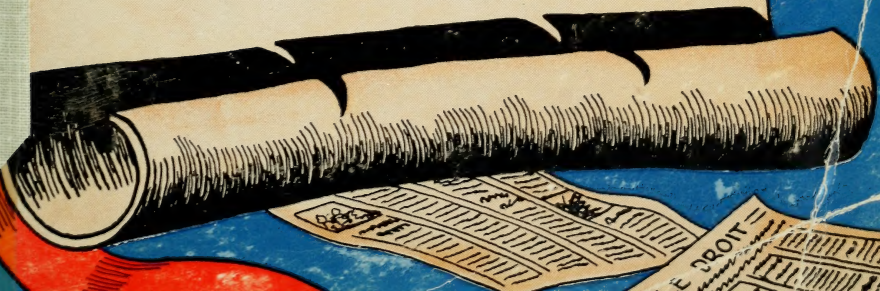

Universitas
CANADIANA
Ottaviensis

Le Droit

et son

Histoire

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

par

Jean Taillefer

Universitas
CANADIANA
Ottaviensis

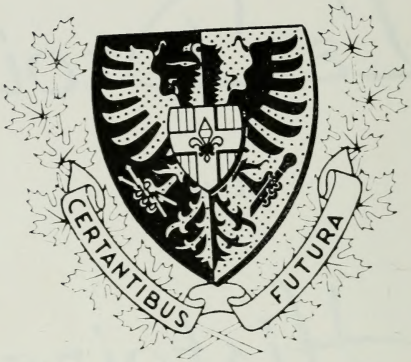

PN
4919
.083D7

Voici le symbolisme synthétique des armoiries du journal Le Droit, établies par l'Institut généalogique Drouin, de Montréal et Paris.

L'AIGLE, le plus fort de tous les oiseaux, symbolise précisément le journal Le Droit lui-même dans sa lutte légitime pour le maintien et le triomphe de la justice et du droit, sur le plan catholique et français. Cet oiseau, attribut de saint Jean, patron des imprimeurs, représente aussi une des activités importantes du "Droit": l'imprimerie.

Le "parti de l'un à l'autre", indiquant héraldiquement le passage d'un état à un autre, symbolise le "passage" d'une langue à une autre, c'est-à-dire la traduction, une autre des activités du "Droit".

Les foudres, symbole des ondes et de l'éloquence frappant les foules, représentent ici le poste CKCH, propriété et porte-parole du "Droit".

Le burin, principal outil des graveurs et photograveurs, sert d'emblème à l'atelier de photogravure de notre journal.

L'écu-en-coeur (i.e. "sur le tout"), position héraldique la plus noble, met en relief le rôle primordial du seul quotidien français de la capitale nationale dans l'interprétation catholique (la croix) et française (la fleurdelys) de la politique du pays.

Les branches d'érable croisées soulignent de nouveau les droits des Canadiens français que le journal Le Droit défend avec l'ardeur du temps des croisades.

Sable: symbole de la force nécessaire à la lutte légitime du "Droit".

Or: symbole de la générosité et de la loyauté indispensable pour cette lutte;

Argent: symbole de l'honneur sans tache du poste CKCH;

Gueules: symbole de l'ardeur dans la lutte du "Droit";

Azur: symbole des hautes aspirations françaises de ce journal.

Devise: — "Certantibus futura": — Elle traduit la devise quadragénaire de notre journal: "L'avenir est à ceux qui luttent"... pour la foi et la langue, mission suprême du "Droit" d'Ottawa.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/ledroitetsonhist00tail

Au début du siècle

Le téléphone et la radio étaient encore des nouveautés; on commençait seulement à mettre au point les inventions de Bell et de Marconi. L'idée de la télévision s'introduisait peu à peu dans l'esprit des savants, mais le public en général, s'il en savait quelque chose, n'osait même pas y croire. On ignorait à peu près tout des grands mystères de l'électronique.

L'aviation aussi était à ses débuts. L'Américain Lindbergh n'avait pas encore accompli sa fameuse envolée transatlantique de New-York à Paris. Les avions à réaction, ou quelque chose de semblable, existaient seulement dans l'imagination des plus originaux et les sous-marins atomiques n'avaient leur place que dans les livres de Jules Verne.

Au Canada, non seulement la science était à l'état embryonnaire, mais aussi l'éducation. En Ontario, en particulier, on n'avait pas encore compris que deux peuples, de langue et de religion différentes, pouvaient aller fièrement leur chemin, tout en gardant chacun ses traditions propres. L'unité nationale dont parlait Laurier était aussi chimérique aux yeux de plusieurs que l'énergie nucléaire ou les films en cinémascope.

Telle était, en quelques mots, la situation au début du siècle.

Une double histoire

L'HISTOIRE du "Droit" se mêle tellement à celle des écoles de l'Ontario qu'il est impossible de rappeler l'une sans rappeler l'autre.

Dès 1700, la langue française était parlée et enseignée en Ontario. Des écoles françaises étaient établies bien avant la venue des Anglais en 1763.

Pendant trois siècles, le français est enseigné à qui veut l'étudier. Le 24 avril 1857, le surintendant de l'Instruction publique de l'Ontario, M. Egerton Ryerson, fait une déclaration réconfortante:

"Vu que le français est langue officielle en ce pays, à l'égal de l'anglais, il est absolument licite et légal que les syndics permettent l'enseignement des deux langues aux enfants qui fréquentent leurs écoles, conformément aux désirs des parents à cet égard."

En 1901, l'attitude de Toronto n'est plus tout à fait la même: l'anglais est désigné comme seule langue d'enseignement et de relation entre les maîtres et les élèves dans toutes les écoles publiques. Les écoles séparées sont épargnées par cette loi, mais déjà, dans plusieurs centres où les Canadiens français sont en majorité, même dans plusieurs écoles séparées, l'enseignement du français ne reçoit qu'une part bien mince. Il est même aboli en certains milieux.

Les Franco-Ontariens souffrent dans leur fierté. Ils voient le besoin de s'unir.

Coalition des forces

LA POPULATION canadienne-française avait augmenté sensiblement depuis la Confédération. Au premier recensement national de 1871, le nombre s'élevait à peine à 75,000, mais quarante ans plus tard, il dépassait les 202,000.

Ces succès, semble-t-il, excitèrent l'envie des uns et la francophobie des autres. Un mouvement antifrançais prit donc naissance. Le principal objectif: les écoles.

D'autre part, l'élément canadien-français, se voyant de plus en plus frappé, résolut de coaliser ses forces. Congrès et réunions se multiplièrent.

Le principal congrès eut lieu à Ottawa, en 1910. Les Constantineau, les Lortie, les Beausoleil, furent ses plus ardents promoteurs. Les 1,200 congressistes, venus de tous les coins de la province, adoptèrent plusieurs résolutions, mais il importe ici d'en mentionner seulement deux:

1. La création de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, dont la mission serait de défendre les droits et les intérêts des Canadiens français de la province, notamment sur le plan scolaire;

2. La fondation d'un journal hebdomadaire catholique et français, indépendant des partis politiques, comme organe officiel des Canadiens français d'Ontario, en vue de mieux défendre également leurs droits et leurs intérêts, de concert avec cette Association. Faute de fonds, il n'était pas encore question d'un quotidien.

Projet du journal

TANDIS que le congrès remettait à plus tard le projet du journal et chargeait l'Association de s'en occuper, un mouvement de presse se développait au Scolasticat des RR. PP. Oblats, à Ottawa-Est. Il se rattachait au mouvement général de presse catholique recommandé avec tant de force par Sa Sainteté le pape Pie X.

"Il faut, pour guérir les maux de notre temps, employer des moyens appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits; aux erreurs propagées ça et là, la vérité; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté semblables moyens, c'est se condamner

à n'avoir aucune influence sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps." (Pie X à l'archevêque de Québec, le 2 juin 1907).

Parmi les grands apôtres du mouvement de presse du Scolasticat se trouvaient le R.P. Charles Charlebois, curé de la paroisse Sainte-Famille; le R.P. Georges Verreault, fondateur des congrès de la Bonne Presse de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et le R.P. E. David, de l'Université d'Ottawa. Tous trois rêvaient de lancer un journal catholique et français, indépendant des partis politiques.

Le projet annoncé au congrès de 1910, au sujet d'un journal, reçut naturellement un bon accueil au Scolasticat des Oblats. Le R.P. Charlebois, le R.P. David et autres avaient d'ailleurs pris une part active à l'organisation du congrès.

Deux ans après le grand congrès de 1910, la réalisation du projet que les organisateurs de cette réunion avaient confié à l'Association d'Education n'avançait guère. Mais un événement survint qui devait en hâter l'exécution: le fameux Règlement XVII.

Le Règlement XVII

Le 22 mars 1911 !

Le printemps est commencé. La neige est encore abondante, mais on sent que l'été est proche. Les oiseaux chantent, le soleil est de plus en plus doux, les érables vont bientôt couler.

Temps de joie, temps de paix, temps d'amour que le printemps au Canada ! Mais pas celui de 1911 ! Pas celui qu'ont connu les Franco-Ontariens !

Le nouveau règlement, qui interdisait l'usage du français dans toutes les écoles, eut l'effet d'un coup de foudre. C'était rejeter catégoriquement les revendications de l'Association d'Education, au lendemain du congrès de 1910; c'était donner raison au Dr F. W.

Merchant qui soutenait que "ni le français ni l'anglais n'étaient appris dans les écoles bilingues".

De l'Association d'Education ne tarda pas à venir le mot d'ordre: refuser d'obéir au règlement. La bataille s'engageait entre le gouvernement de la province et les pères de famille franco-ontariens.

Il y eut dans toute la province et spécialement à Ottawa, deux courants d'opinions sur la tactique à suivre: les uns voulaient un combat sans trêve ni repos, les autres recommandaient une lutte stratégique et graduelle. On adopta la première méthode. Au dire d'un auteur bien informé, il n'y avait pas d'autre ligne de conduite à suivre.

On ne peut pas douter, cependant, de la sincérité des deux groupes, déclare l'historien Lucien Brault.

Ottawa donne le ton

C'EST la Commission des écoles séparées d'Ottawa qui donne le ton à la lutte, à cause de la supériorité numérique de son groupe français. Le gouvernement use de représailles, mais la résistance continue comme de plus belle.

"Un jour, afin d'empêcher les instituteurs rebelles au Règlement XVII d'entrer dans les classes, on essaie, sans compter sur la résistance des pères et des mères de famille, de faire occuper l'école Guigues, l'une des principales écoles de la ville, par une vingtaine de constables. A cette nouvelle, tous sans hésiter accourent à la défense de leur école. Après en avoir délogé la police, les mères s'y installent. Organisées en société sous le nom de "Gardiennes des écoles", ces femmes garderont ensuite pendant plusieurs mois les écoles séparées bilingues de la ville, pendant que leurs enfants suivront les classes comme d'habitude." (Archives de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario.)

En 1916, plus de 5,000 enfants quittent les écoles, en guise de protestation, pour n'y retourner qu'après cinq mois. Les garçonnets

paradent dans les rues avec des pancartes sur lesquelles on peut lire: "NOUS VOULONS NOS ECOLES ! PAY OUR TEACHERS !"

Ils vont ainsi au Parlement et à l'hôtel de ville, tandis que les fillettes, elles, se rendent à l'église pour prier.

L'arme nécessaire

On comprit vite, cependant, qu'il était impossible de mener la lutte à bien sans un journal. C'était le seul moyen de stimuler et d'encourager la résistance, d'envoyer les mots d'ordre à travers la province et d'obtenir ainsi une certaine unité d'action.

Malgré le manque de fonds, un groupe de patriotes résolut d'en fonder un immédiatement. Il comprenait Mgr Louis-Napoléon Campeau, procureur de l'archevêché d'Ottawa; le R.P. Charles Charlebois, O.M.I.; le R.P. Arthur Guertin, O.M.I., curé de la paroisse Notre-Dame de Grâces à Hull; le R.P. A. Lortie, O.M.I.; le chanoine L.-C. Raymond, de Bourget; le curé Siméon Hudon, de Rockland; le juge Albert Constantineau, l'imprimeur C.-S.-O. Boudreau, alors président de l'Association d'Education; Samuel Genest et Alphonse Charron, l'abbé Onésime Lalonde, vicaire à la cathédrale d'Ottawa; M. Onésime Guibord, de Clarence Creek; le R.P. H.-H. Thériault, O.P., d'Ottawa.

Le R.P. Charlebois fut l'animateur et la cheville ouvrière du groupe. Dès la première assemblée, il fit écarter la formule d'un hebdomadaire et accepter celle d'un quotidien. Dès novembre 1912, le Syndicat d'Oeuvres sociales, société éditrice du futur quotidien, était fondé. M. Onésime Guibord, de Clarence Creek, en devint le président; M. Olivier Dion, le secrétaire; MM. Alfred Goulet, d'Ottawa, F.-X. Giroux, de Rockland, et Aldéric Charpentier, d'Ottawa, les directeurs provisoires.

M. C.-S.-A. Boudreau devenait gérant, M. J.-A. Caron, rédacteur en chef, M. Moïse Lavoie, chef de l'information.

Le premier numéro

Le 27 mars 1913, à une heure tardive de l'après-midi, sortait le premier numéro du quotidien, modeste journal de six pages, attendu avec impatience par tous les amis de la résistance française en Ontario. Une grand-messe avait été chantée la veille pour implorer les faveurs du Ciel et Mgr J.-O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa, avait béni les locaux, en présence d'un nombreux clergé régulier et séculier et d'un groupe d'amis de la cause scolaire franco-ontarienne.

"Le Droit", tel était le nom du nouveau journal, nom proposé par le R.P. Arthur Joyal, O.M.I. A lui seul, ce nom évoquait tout un programme d'action. On avait choisi cette appellation symbolique parce que le nouveau quotidien naissait principalement de la préoccupation de défendre le droit des pères de famille franco-ontariens à faire donner à leurs enfants l'éducation de leur choix: une éducation catholique et française.

Sa présentation typographique était encore très imparfaite, mais il arborait avec fierté sa devise comme un drapeau: "L'avenir est à ceux qui luttent." Il affirmait ainsi sa détermination de résister aux anglicisateurs, quels qu'ils fussent.

Ceux qui voyaient d'un mauvais oeil la naissance d'un tel journal l'accueillirent avec ironie et quolibets. Ils affirmèrent qu'une feuille semblable ne pouvait vivre plus de quelques semaines, peut-être quelques mois.

Comme ils se trompaient, les pauvres !

Le premier édifice

Visiter "l'édifice" du "Droit" n'était pas compliqué à cette époque. C'était une pauvre imprimerie, située à l'étage supérieur d'un vieux garage, rue York. C'était une salle de 800 pieds carrés; tout se voyait donc d'un seul coup d'oeil.

D'abord, le président Guibord, obligé de manier le balai aussi souvent que la plume, vous accueillait en salopettes.

— Le garage est en bas; nous avons loué le haut. La rue York faisait bien l'affaire, car c'est si central. Et puis, c'est à deux pas du Monument National. Attendez, je vais vous trouver une chaise . . . Voyons . . . Nous en avions trois pourtant . . .

— Alors, de reprendre Guibord, nous allons faire le tour. Ici, du côté de la fenêtre, c'est la rédaction et la circulation. La table sert au gérant, au comptable, au traducteur, au vendeur d'annonces et aux trois nouvellistes. De l'autre côté de la clôture, ce sont les ateliers.

Et M. Guibord d'expliquer ensuite la situation financière:

— Les dépenses d'aménagement et de lancement ont été de $6,260.38. Après l'impression du premier numéro, il nous reste donc en caisse $2,576.82. Nous devons en plus payer nos employés.

— Et nous nous proposons d'engager sous peu un certain Charles Gautier comme correcteur d'épreuves, à $9 par semaine. Il paraît que c'est un garçon qui promet.

Eugène (Gene) Beaudry

Et de "l'autre côté de la clôture", se trouve Eugène Beaudry, pressier,

— Où prenez-vous le papier ? demande le visiteur.

— Je vais le chercher moi-même chez Eddy, avec un cheval et une voiture, de répondre Beaudry. Ça force parfois, car l'argent manque, mais j'ai de bons amis qui me font des faveurs. J'en obtiens un rouleau par semaine: 1,300 livres. Je dois le hisser ici à la main. Le matériel d'impression — je veux dire l'encre, le plomb, etc. — nous est fourni par le "Citizen". Les réparations, je les fais moi-même, et quand j'ai besoin d'un morceau, je le fabrique. Aussi longtemps que ça voudra marcher, moi je ne lâcherai pas.

M. Eugène Beaudry, que ses amis appelaient "Gene" tout court, fut le premier des imprimeurs du "Droit". Originaire d'Ottawa, il travailla d'abord à l'"Ottawa Free Press", puis au "Toronto Star". Il serait probablement devenu surintendant des presses au "Star" si le Père Charles, son ancien curé, n'avait pas réussi à le faire venir.

Les conditions de travail au "Droit": salaires très limités et heures de travail illimitées ! Mais "Gene" accepta quand même, sur les instances du bon Père, et arriva au "Droit" deux semaines avant la publication du premier numéro, afin d'installer la machinerie.

Parmi les machines, il y avait une vieille linotype et une vieille presse. D'aucuns disaient que rien ne fonctionnerait . . . mais il y avait "Gene" . . . "Gene" et sa "broche à foin" . . .

Si la presse pouvait parler . . .

LA PRESSE, en particulier, était une vieille machine capable de rater plusieurs éditions par mois et de coûter, comme on le dit, "les yeux de la tête".

Mais pas avec l'ami Eugène. Un coup de marteau ici et là, quelques coups de lime et même des coups de pied, et la "horse power" finissait par repartir, "les quatre fers en l'air".

C'est avec cette fameuse "horse power" que "Le Droit" menait une bataille de tous les diables contre les puissances de l'heure. Le Règlement XVII, la Petite Commission et nombre de loges en avaient un peu tous les jours pour leur argent. La "Petite Presse", que Beaudry appelait aussi "la jument", faisait son possible.

Et les éditions allaient sonner le ralliement, annoncer la démission de Landry comme président du Sénat et son acceptation de la présidence de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, un discours d'Henri Bourassa à la salle Sainte-Anne ou au théâtre Russell, les plaidoyers d'Ernest Lapointe et de sir Wilfrid Laurier en

faveur des écoles bilingues, l'inoubliable discours d'Aurélien Bélanger en plein Parlement de Toronto et le décret de Sa Sainteté le pape Benoît XV qui reconnaissait notre droit de nous battre pour nos écoles.

Si la "Petite Presse" pouvait parler, quelles histoires elle pourrait raconter !

A cette époque, il n'était pas question d'un service de distribution. Une fois le journal sorti, il restait parfois deux ou trois jours "en carafe". C'est alors que "Gene" allait faire une "descente" à l'"Ottawa Printing" et en ramenait un groupe de jeunes filles qui venaient faire l'expédition des journaux.

Une petite idylle

C'EST d'ailleurs par ce procédé que "Gene" découvrit la perle qu'il lui fallait. Dans le groupe de jeunes filles de l'"Ottawa Printing", il en aperçut une qui lui plaisait particulièrement. Tous deux furent mariés par le Père Charles dans le sous-sol de la cathédrale d'Ottawa.

La cérémonie se déroula un beau samedi après-midi, après que le journal fût sorti de presse ! Et, après avoir présenté ses félicitations aux deux nouveaux mariés, le Père Charles s'adressa à "Gene" et lui dit:

"Dépêche-toi, mon "Gene", car tu travailles lundi" . . .

Et le surlendemain, après un voyage de noces d'un jour et demi, l'ami "Gene" revenait . . . et le journal paraissait comme d'habitude !

Souvent de nuit, sans réclamer un sou de salaire, Eugène Beaudry arrangeait les choses, les machines et les hommes. Ce qu'il a épargné au journal doit se compter par des milliers de dollars. On a calculé qu'il aurait été deux fois millionnaire s'il avait reçu un sou chaque fois qu'un exemplaire du "Droit" sortait de presse.

La caisse vide . . .

A LA MI-AVRIL 1913, deux semaines seulement après la naissance du "Droit", la caisse était déjà vide. Il n'y avait pas d'argent pour payer la facture quand le papier arrivait. Il fallait demander grâce aux créanciers, les supplier d'attendre encore un peu. Et quand le jour de la paye arrivait, le Père Charles devait aller mendier chez quelque curé. Il devait être bon mendiant, le bon Père, car il revenait toujours avec assez d'argent (ou à peu près) pour régler les salaires.

Un jour, le Père Charles, accompagné du futur cardinal Villeneuve, alors supérieur du Juniorat, demanda aux employés de faire un effort et de prendre des actions dans le journal, de façon à améliorer un peu les finances. Avec les salaires que "Le Droit" payait à cette époque, ce n'était pas facile ! Mais Eugène Beaudry acheta quand même des actions au montant de $100 . . .

Quelquefois, Beaudry se décourageait, et le Père Charles lui demandait à la fin de la journée:

"Vas-tu revenir demain, "Gene" ?"

Le lendemain, le découragement était passé, et le chef de la presse était de retour au poste.

En 1915, le Pape Benoît XV reconnaissait les services d'Eugène Beaudry et lui envoyait sa bénédiction personnelle. "Gene" nous a quittés pour un monde meilleur, mais son souvenir demeure. Sur la plaque qu'il a dix fois méritée, on a inscrit: A LA MEMOIRE DE EUGENE BEAUDRY, OUVRIER DE LA PREMIERE HEURE, QUI, DE 1913 A 1952, SOIT JUSQU'A SA MORT, A FAIT PREUVE DU PLUS HAUT DESINTERESSEMENT ET D'UNE HEROIQUE FIDELITE AU "DROIT".

Trouver de l'argent

LE R.P. CHARLEBOIS, qu'on appelait plus souvent le Père Charles, avait beau mendier ici et là dans la région, la caisse était toujours vide. Il fallait plus: il fallait une grande campagne d'abonnement,

non seulement dans l'Ontario, mais aussi dans le Québec. Il fallait de l'argent.

De l'Orignal à Calumet, de Moose Creek à Tilbury, le branle se donne. Sermon après sermon. La campagne est menée par des prédicateurs ambulants d'une énergie infatigable: le Père Charles, avec ses listes interminables de raisons et de motifs, l'abbé Onésime Lalonde, avec le coup de marteau de sa phrase lapidaire, le Père Georges Verreault, avec ses chiffres, le Père Chabot, avec ses conjonctions, le Père Arthur Joyal à Sarsfield, Bourget, Plantagenet, Clarence Creek, Casselman, Hammond, Curran . . .

Et, au-dessus des hommes, la Providence !

Une vieille femme arrive un jour au presbytère de Hull et demande le curé. Elle remet au Père Arthur Guertin $80 en lui disant: "Ce n'est pas beaucoup . . . mais on est tellement pauvre. J'ai ramassé cela cenne à cenne depuis votre sermon du mois de novembre dernier."

La situation financière est tellement désespérée que certains actionnaires veulent transformer le quotidien en hebdomadaire. Le Père Lortie se rend auprès du cardinal Bégin et obtient la permission de solliciter à l'extérieur du diocèse d'Ottawa. Le cardinal déclare que l'oeuvre du "Droit" est nécessaire.

La réponse est partout favorable. L'espoir renaît.

Rues Dalhousie et George

GRÂCE surtout au R. P. A. Lortie, O.M.I., devenu gérant, $45,000 de débentures sont achetés. Loin de périr, "Le Droit" se construit en 1915 un immeuble à l'angle des rues Dalhousie et George. La même année, il achète une presse Whilock. La situation est généralement meilleure, mais le personnel change avec une rapidité vraiment déconcertante.

En 1916, le Dr E.-M. Lambert devient président, M. Vitalis Brien devient gérant, M. Albert Foisy, rédacteur en chef, et M. Albert Carle, chef de l'information.

En 1918, "Le Droit" achète une presse Hoe, première rotative, à douze pages, et s'affilie à la Presse associée. Le tirage dépasse les 7,000. M. Joseph Goulet devient président et M. H.-Edmond Lemieux, gérant intérimaire. M. Thomas Poulin et M. Charles Gautier se succèdent au poste de chef de l'information.

En 1919, M. Joseph Goulet devient gérant, le Père Verreault trésorier, et M. Donat Kavanagh, chef de l'information. On achète de nouvelles linotypes.

En 1920, M. Charles Gautier est nommé rédacteur en chef, à l'âge de 27 ans, et M. Egdar Boutet devient chef de l'information. Le R. Frère Courtemanche, O.M.I., est employé à l'atelier comme mécanicien, mais les Oblats n'en reçoivent pas un sou; ils sont payés en actions.

En 1921, M. Esdras Terrien devient président et M. J.-A. Caron est nommé chef de l'information. Pendant plusieurs années, M. Terrien est tour à tour président, gérant et trésorier, sans réclamer un sou de salaire. Comme il l'a méritée sa décoration "Pro Ecclesia et Pontifice".

"Le Droit" est donc en pleine évolution. Il n'a pas les reins solides mais il tient bon, sans se douter qu'un autre malheur va bientôt le frapper: une grève.

La grève au "Droit"

Le premier juin 1921.

C'est la grève au "Droit"! Grève ordonnée par un puissant syndicat américain neutre pour fin de sympathie envers d'autres ateliers en grève. C'était risquer de tuer pour toujours la presse catholique et nationale en Ontario. C'était faire souffrir les bons pour punir les présumés coupables.

Sans compter que "Le Droit" venait de donner, de lui-même, des avances sur un contrat qui finissait trois mois plus tard.

Mais l'ordre était donné. Lynotipistes, typographes et pressiers — quatorze en tout — quittèrent le travail pour se joindre aux piqueteurs qui faisaient la garde devant l'édifice.

Eugène Beaudry, qui avait reçu l'ordre comme les autres, était dans une position particulièrement difficile. Sans lui, impossible de publier; il était le seul à bien connaître la machinerie, spécialement la vieille presse, ce vieux moulin à battre. D'autre part, en refusant de suivre les grévistes, il courait de grands risques et s'exposait à des ennuis de toutes sortes. On le conspuerait dans les cercles de grève, on lui lancerait des injures.

Donc, de deux choses l'une: soit sauver "Le Droit" et la presse catholique en Ontario, soit obéir à un syndicat neutre et ne jamais plus revenir à sa vieille presse.

Le Père Charles, son ami de coeur, trancha la question pour lui; il l'obligea à revenir au travail.

Manque de personnel

POUR remplacer quatorze imprimeurs, dont quelques-uns étaient vraiment compétents, même indispensables, le syndicat ne laissa donc que six apprentis. Ceux-ci avaient beaucoup de bonne volonté, mais pas davantage . . . Il leur manquait l'habitude du métier. Beauparlant et Riel se dépensèrent sans compter; Riel s'épuisant aux annonces et Beauparlant sur la linotype qu'il touchait pour la dixième fois peut-être.

Heureusement, il y avait à la rédaction cinq ou six gaillards d'une faconde qui dépassait parfois les besoins de l'atelier.

Charles Gautier et Thomas Poulin mirent les bouchées doubles et Harry Bernard dut grossir sa brochetée d'entrefilets. La nouvelle comprenait Adémar Caron, Emile Boucher, Edgar Boutet et Henri Lemieux. Le vieux chef ne s'en fit pas; il continua le dépouillement du courrier et l'épouillement des dépêches, sans même négliger sa chro-

nique agricole. Ses plus jeunes confrères s'étaient divisé la besogne. Lemieux "faisait" la Cour de police, les pompiers, les funérailles, le courrier de province, les chiens écrasés et . . . les mondanités.

Boucher se mit de lui-même à la linotype et, après quelques heures de pratique, réussit à y composer de la nouvelle. Quant à Edgar, il fit le reste du journal, c'est-à-dire à peu près tout. Alfred Verreault, correcteur d'épreuves, passa aussi à la linotype, tandis que son confrère, Victor Barrette, devenait tireur d'épreuves et balayeur en chef . . .

Trouver de l'aide

MAIS ce concours de bonne volonté ne valait pas, en langue du métier, "une gallée de plomb" signée, alors, par Larose ou Landry. La production était à la fois magnifique et nulle. Il fallut donc faire appel à d'autres imprimeries.

Et cela dura quinze jours! Les plus vieux de nos abonnés s'en souviennent peut-être.

Pour produire aussi peu, on devait quand même trimer de sept heures du matin à minuit. Craignant de manquer son "char" de Hull et d'être en retard le lendemain matin, le jeune Beauparlant (chef de l'atelier à 17 ans!) couchait parfois sur les tables de marbre . . .

L'ami Gil-O. Julien allait du "Droit" à l'Université, de l'hôtel de ville à l'Auditorium pour revenir au "Droit" à 10 heures du soir et reprendre sa chronique sportive à 6 heures du matin.

Restaient la mise en page, la distribution et le maniement des textes dans les formes. Ce fut la fonction volontaire du gérant général, M. Joseph Goulet, et du gérant de la publicité, M. Edmond Lemieux.

Et le Père Charles! Pauvre Père Charles, qui portait tout le poids de l'épreuve! Ses journées étaient encore plus longues que celles des employés. Et quelles étaient ses nuits, pour la plupart passées dans une vieille chaise de barbier achetée dans un capharnaüm du marché By!

De pis en pis

"LE DROIT" allait donc périclitant. Les éditions de huit pages s'envolaient sans aucune correction ou presque. C'est ainsi que "Le Droit" présentait ses "veaux" à tel évêque au lieu de présenter ses voeux, et parlait du sucre d'étable au lieu de parler du sucre d'érable . . .

Heureusement, pour la consolation du lecteur, il y avait les bonnes feuilles préparées par l'imprimerie Beauregard, à Ottawa, et par les ateliers de "l'Action catholique" à Québec. Mais le nombre de ces feuilles était insuffisant.

On raconte même cet incident — un des nombreux incidents de la grève de 1921.

Le Père Charles avait envoyé Charles Gautier à l'"Action catholique" pour faire composer deux pages de rédaction. M. Gautier devait expédier les flans par le train du matin. Or, ayant découvert le jeu, quelques membres du syndicat, travaillant à bord du train, avaient ouvert les portes en cours de route et lancé les flans dans un champ. C'est pourquoi on avait publié, ce jour-là, le même texte que la veille . . .

Non seulement la plupart des employés manquaient-ils d'expérience; ils étaient aussi à la veille de prendre tous le chemin de l'hôpital. Beaudry, par exemple, était à tous les coins de la maison, auprès des apprentis, auprès des correcteurs, auprès des metteurs en page. Le rédacteur qui avait rédigé plusieurs articles le jour, prenait le balai le soir pour faire le ménage des bureaux.

C'était trop; ça ne pouvait pas durer.

Le Père Charles "couche à genoux"

PUIS, peu à peu, le personnel se mit à augmenter. En l'espace d'un mois, M. Barrette parvint à repêcher trois des meilleurs imprimeurs du "Droit": Arthur Larose, Jean-Charles Landry et Edouard Langelier. Bientôt, les grandes pages d'annonces réapparurent; la rédaction avait toute été faite au "Droit" et la correction reprenait ses droits.

Plusieurs employés, tout de même, devaient encore faire des journées de nègre. Quant aux Pères Charles et Verreault, ils semblaient partout à la fois. Aussi, leur courage, leur zèle et leur bonté avaient-ils gagné la confiance de tous. Il n'était pas rare d'entendre ce dialogue:

— Il paraît que nous n'aurons pas de salaire cette semaine; la caisse est vide.

— Ah, ne t'en fais pas. Le Père Charles ou le Père Verreault finiront bien par trouver assez d'argent.

Et lorsque, vers 11 heures du soir, le passant voyait scintiller au deuxième étage, du "Droit", rues Dalhousie et George, deux pâles ampoules électriques (on épargnait aussi sur l'éclairage), il ignorait que deux hommes travaillaient au salut de la presse catholique et française en Ontario. Et cependant, bien que malade, le Père Verreault arrivait le premier au bureau le lendemain matin. Quant au Père Charles, il avait dû prier toute la nuit devant le tabernacle du presbytère Notre-Dame de Hull et s'était sustenté trois jours auparavant, pour les trois repas quotidiens, d'un peu de "Shredded Wheat" et d'un demi-verre d'eau. On disait du Père Charles, à cette époque, qu'il "couchait à genoux".

Syndicat catholique

En décembre 1921, peu de temps après la grève, les employés du "Droit" s'organisent enfin en syndicat catholique. M. Armand Morin, linotypiste, est le fondateur et le premier président.

Aux ateliers, un personnel de permier choix. A la rédaction, aux nouvelles et à l'administration, des hommes qualifiés. M. Emile Boucher est le nouveau chef de l'information. L'institution vient de traverser la période épique de son histoire.

Mais la situation financière demeure alarmante.

Un jour, l'homme qui causait tant de cauchemars aux Pères Charles et Verreault arrive au "Droit" . . . en personne. C'est l'huissier. A

moins de recevoir l'argent qu'il faut, il va tout fermer dans quinze minutes.

Le Père Charles se met aussitôt au téléphone. Il lance un S.O.S. au sénateur Belcourt. Le Père Verreault, M. Samuel Genest, M. Edmond Cloutier, secrétaire de l'Association d'Education, et M. Joseph Goulet, gérant, sont tous présents.

Tout à coup, quelqu'un frappe à la porte. C'est M. Victor Barrette qui annonce l'arrivée d'un vieillard qui veut voir le Père Charles. Mais le Père est beaucoup trop occupé; il doit téléphoner d'urgence à Québec pour demander l'aide du Dr Dorion, rédacteur en chef de l'"Action catholique".

M. Barrette revient quand même à la charge, explique que le vieux a parcouru quinze milles pour venir et qu'il ne peut pas repartir bredouille. Le vieillard entre donc dans le bureau et se met à raconter son histoire.

L'argent du Bon Dieu

—J'voulais bâtir une galerie, d'expliquer le vieux. C'est pas que ma maison en a besoin . . . mais on reste dans le village, pis, pour des gens âgés comme nous autres, c'est fin de pouvoir se bercer sur la galerie . . .

Sachant que l'huissier, qui arpentait le corridor, allait se faire d'un instant à l'autre "exécuteur des hautes oeuvres", le Père Charles n'était pas d'humeur, il va sans dire, à écouter des histoires semblables.

—Alors, construisez-la, votre galerie, mon cher Monsieur! Qui vous en empêche? Je vous donne ma permission.

—Excusez, de reprendre le vieux. J'ai pas fini. J'voudrais pas partir sans vous dire une chose. J'ai été voir le p'tit Père Villeneuve . . . et pis . . . j'ai changé d'idée.

—Le Père Villeneuve du Scolasticat?

—En plein lui. Ça fait trois ans qu'il nous prêche la retraite fermée. Il m'a dit de venir vous voir et que je pourrais placer mon argent.

—Votre argent? . . . Nous acceptons les placements.

—D'abord que vous me paierez mes intérêts jusqu'à ma mort, le capital, j'aime autant vous le donner.

—Et vous avez combien?

—$3,000 . . . Comptez-les, j'ai pas d'objection.

Et le Père Charles, croyant rêver, se jette à genoux en disant:

—Mettez-le là, sur le bureau. Je ne suis pas digne de toucher l'argent du Bon Dieu.

Et il crie sa joie . . . il crie véritablement sa joie!

Au temps de la réforme

APRÈS la grève et l'arrivée des syndicats catholiques, vient la réforme, la grande réorganisation. Et ce n'est pas sans besoin! Un rapport complet, préparé par M. Barrette sur la demande du Père Charles, démontre clairement que le journal n'est pas assez complet ni assez intéressant pour faire face à la concurrence.

C'est alors qu'on commence la publication de pages spéciales: la page des enfants, avec l'Oncle Raymond, et la page des femmes, avec tante Fridoline. Deux ans plus tard, c'est l'Oncle Jean et Jeanne LeBer. Viennent ensuite la page religieuse, la page littéraire, la page de l'éducation, la page des cultivateurs, etc.

Les nouvelles internationales, nationales, régionales et locales sont de plus en plus nombreuses. Les clichés apparaissent aussi en plus grand nombre. En somme, grâce à M. Emile Boucher, alors chef de

l'information, et quelques autres, le journal prend une apparence toute neuve.

Et "Le Droit" fait un bond. Son tirage augmente à 13,000. Il prélève une bonne partie des annonces de la Capitale et obtient plusieurs contrats d'impression. Il ouvre un service de librairie et achète de nouvelles machines.

"Le Droit" répand dans toute la province et même à l'extérieur la pensée catholique et française. A travers les clans et les disputes, il se montre ni étroit, ni haineux, ni faible, ni indécis. Sa crânerie lui vaut plusieurs actions en diffamation, mais il se défend. La finance ne peut l'acheter. Il ne plie ni devant la politique, ni devant la pression intéressée des hommes, ni devant l'ingérence des dictatures, d'où qu'elles viennent.

Un grand triomphe

LA RÉSISTANCE au règlement XVII, prônée avec tant de force par "Le Droit", est une opposition constructive, puisque, pendant ces quinze années de lutte, tout un régime d'enseignement indépendant est organisé. Programmes d'étude, examens, examinateurs, tout est bilingue et l'Etat n'a rien à y voir. L'Université d'Ottawa fonde même, en 1923, une école de pédagogie.

En 1927, le gouvernement d'Ontario change finalement d'attitude et demande la tenue d'une enquête sur les écoles bilingues. En septembre, les enquêteurs remettent leur rapport, lequel reconnaît l'importance de l'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles bilingues. Le rapport est approuvé et le règlement XVII est abrogé.

Il ne s'agit pas d'une victoire complète, mais personne ne peut nier qu'il s'agisse vraiment d'un grand triomphe.

Au cours de la lutte, rappelle l'historien Lucien Brault, on a dit avec raison que "toute l'Amérique fut secouée par ce magnifique specta-

cle". Cette même lutte a fait dire à M. l'abbé Lionel Groulx, que peu de minorités au Canada ont défendu avec autant d'entrain et d'acharnement leurs droits et privilèges scolaires.

Et s'il fallait remettre des décorations aux héros du combat, sans doute que "Le Droit" mériterait une médaille d'or. Rarement a-t-on vu un journal mener une croisade aussi longue, aussi belle et aussi noble.

Aussi "Le Droit" est-il demeuré l'organe des Franco-Ontariens, le porte-parole de tous les mouvements sérieux et des institutions vitales.

Un autre immeuble

En 1931 commence une nouvelle construction, à 98, rue George. C'est un immeuble de trois étages, en plus du sous-sol, situé juste à côté de l'autre édifice, à l'angle de George et Dalhousie.

Cette même année, M. Edmond Lemieux accepte de nouveau la gérance temporairement, soit jusqu'à la nomination de M. Edmond Cloutier en 1932.

En 1933, avec le départ des RR. PP. Oblats, "Le Droit" devient un journal complètement laïque, de visage et de responsabilité propre. Il n'est plus le fils en tutelle; il peut voler de ses propres ailes.

1933 marque aussi le départ d'une figure bien connue au "Droit", celle du R. P. Gabriel Sarrazin, O.M.I. Arrivé au "Droit" en 1929, le R. P. Sarrazin avait succédé au R. P. Charles Charlebois, au mois d'août 1930.

Le R. P. Sarrazin eut la lourde tâche de consolider les finances du journal qui, au début de la crise économique de 1930, souffrait de la dépression comme tant d'autres entreprises. Grâce à lui, le journal a traversé la crise.

Et "Le Droit" grandit toujours. Il n'est plus "la brave petite feuille qui fait son possible, un journal qui vit grâce à l'appui du clergé

et au patriotisme des Franco-Ontariens". Le lecteur canadien subit ses courants d'opinions et accepte ses vues. Les grands journaux d'Amérique le reconnaissent.

En 1938, M. Auguste Potvin devient chef de l'information, et en 1940, M. Roméo Quéry est nommé gérant. M. Esdras Terrien, président depuis 1921, cumule la gérance de 1942 à 1948. M. Camille Hudon devient chef de l'information en 1941.

Tout n'est pas parfait, mais les progrès sont sensibles.

Un poste de radio

En 1942, le Syndicat d'Oeuvres sociales Limitée, société éditrice du "Droit", devient propriétaire du poste radiophonique CKCH, à Hull, fondé en 1933 par une poignée de compatriotes en vue de compléter, en quelque sorte, l'oeuvre du "Droit".

Le poste connaît aussitôt une nouvelle ère de progrès. Il s'affilie à Radio-Canada, il inaugure de nouveaux bureaux, il augmente sa puissance de 250 à 1,000 watts, puis de 1,000 à 5,000 watts, tout cela en l'espace d'une douzaine d'années.

En plus de servir, au point de vue tant social que commercial, la population canadienne-française de la région Ottawa-Hull, et même, dans une certaine mesure, la population anglaise, le poste CKCH demeure une sorte de bastion qui contribue énormément au maintien de la foi catholique et à la survivance de la langue française. En cela, il pour-
en quelque sorte, l'oeuvre du "Droit".

1942 est aussi une date importante dans les annales syndicales du "Droit", car jusqu'à cette époque, le syndicat ne groupait que les imprimeurs. Bientôt, tout le personnel du journal est syndiqué, avec affiliation à la C.T.C.C. et à la F.M.I.C. Quelques années plus tard, soit en 1950, les employés de la rédaction jugent à propos de quitter le Syndicat des Imprimeurs pour former le "Syndicat des journalistes

d'Ottawa", également affilié à la C.T.C.C. et à la F.M.I.C. Il convient de rendre hommage, incidemment, à la mémoire du R. P. Léon Courchesne, O.M.I., un des grands apôtres du mouvement syndical au "Droit" et dans tout le diocèse d'Ottawa.

Une ère de progrès

AVEC la nomination d'un nouveau gérant, M. Aurèle Gratton, l'année 1946 apporte au "Droit" une nouvelle ère de progrès prodigieux. L'année suivante est aussi témoin de grands changements: M. Louis-J. Billy devient président, M. Camille L'Heureux devient rédacteur en chef et M. Gérard Bernier est nommé chef de l'information.

En 1948, à l'occasion de son 35e anniversaire, "Le Droit" s'aménage de nouveaux bureaux dans l'édifice situé à l'intersection des rues Dalhousie et George. En même temps, l'atelier quitte le sous-sol, à 98, rue George, pour occuper un plancher plus spacieux et mieux éclairé dans ce même immeuble.

L'entreprise est en plein essor. Le tirage approche les 30,000, les contrats d'impression commerciale se multiplient, le personnel augmente, les salaires et les conditions de travail s'améliorent.

La direction fait sa large part pour favoriser le bien-être de ses employés: elle fonde l'Association des employés du "Droit", elle établit un fonds de pension, elle forme le "Club Quart de Siècle Eugène Beaudry", elle fournit l'assurance-vie et l'assurance-maladie, elle organise des fêtes pour les enfants des employés à l'occasion de Noël, etc., etc.

En 1952, "Le Droit" se lance dans une nouvelle entreprise particulièrement hardie: la publication d'un supplément illustré en couleurs, genre magazine, qu'on nomme "Hebdo-Revue". Cet hebdomadaire est tellement populaire qu'il est vendu à plusieurs journaux du pays.

M. Gérard Bernier, alors chef de l'information, doit quitter son poste pour s'occuper exclusivement de "Hebdo-Revue", tandis que M.

Clément Brown, adjoint au rédacteur en chef, cumule la fonction de chef de l'information.

Cependant, on manque encore d'espace. La construction d'un autre édifice s'impose.

Un édifice moderne

1 9 5 5 !

Un édifice immense — un des plus modernes du genre au Canada — se dresse rue Rideau, près de Nelson. La vieille génération qui se souvient du pauvre atelier de la rue York, il y a 42 ans, a peine à croire ses yeux.

Le nouvel immeuble est un bijou d'architecture. Sa façade en pierre calcaire et en granit noir mesure 63 pieds 6 pouces de largeur et 40 pieds de hauteur. En plus du vaste sous-sol, il compte deux étages pour les bureaux et les ateliers.

La construction a la forme d'un "L". La partie donnant sur la rue Rideau couvre un terrain de 306 pieds de profondeur sur 63½ de largeur et l'aile de la rue Nelson est de 100 pieds sur 154. La superficie totale de l'édifice s'établit à 83,060 pieds.

L'outillage a été augmenté ou en partie renouvelé. L'ancienne presse, destinée à l'impression du journal, a été remplacée par une autre beaucoup plus rapide, qui peut imprimer 80 pages dont plusieurs en couleurs différentes. On a installé une seconde presse capable d'imprimer 160 pages de format ordinaire ou 320 pages de format tabloïde, elle a plusieurs sections et peut imprimer en quatre couleurs.

On a construit, cette fois, avec prévoyance; le nouvel édifice pourra supporter deux autres étages quand l'expansion du journal l'exigera. Oui, quelle différence avec le pauvre atelier de 1913!

Et tout cela, pour mieux servir la population franco-ontarienne.

Un plus gros journal

"LE DROIT" n'est plus la petite feuille de six ou huit pages mal imprimées, sans nouvelles d'actualité et sans clichés. Les exemplaires de 28, 32 et même 36 pages sont maintenant chose courante.

Il faut dire, cependant, que les services à la disposition du journal ne sont pas comparables à ceux d'autrefois.

Ainsi, "Le Droit" est maintenant abonné à la Presse canadienne, à la Presse associée et à l'agence France-Presse. Plus besoin de traduire les dépêches; elles arrivent presque toutes en français par télétypes.

De plus, "Le Droit" a des correspondants particuliers dans presque tous les villages et municipalités où il a des abonnés. Il dispose aussi d'une vingtaine de journalistes pour recueillir les nouvelles à Ottawa, à Hull et dans la région immédiate.

L'importance de la photographie est définitivement reconnue. Aussi "Le Droit" est-il abonné à presque tous les services qui existent au pays: la Presse canadienne, la Presse associée, le "Toronto Star". En plus des photos envoyées par la poste, "Le Droit" reçoit maintenant toutes les "téléphotos" envoyées par la Presse canadienne et par la Presse associée. Ce service, d'une extrême efficacité, permet de publier le jour même les photographies d'un incident survenu quelques heures auparavant à l'autre bout du monde.

Les photographies locales ne manquent pas non plus. "Le Droit" dispose de trois photographes employés à plein temps, sans compter plusieurs photographes de l'extérieur qui sont toujours disponibles.

Un meilleur outillage

"LE DROIT" est aussi un des journaux les mieux outillés au Canada pour fabriquer les vignettes ou clichés.

Le service de photogravure, qui souffrait du manque d'espace dans l'édifice de la rue Dalhousie, occupe maintenant un local très vaste dans le nouvel immeuble de la rue Rideau.

"Le Droit" dispose en outre, pour la fabrication des clichés, d'un appareil vraiment merveilleux appelé "Scan-a-graver". Cet appareil est capable de graver, sur plastique, un cliché de deux à huit pouces, en l'espace de quelques minutes.

Dans une entreprise où le temps joue un si grand rôle, où l'horloge est le maître absolu et impitoyable, ces inventions modernes rendent des services inestimables.

Une fois la copie rédigée, corrigée et titrée, une fois les vignettes fabriquées, le tout est envoyé à l'atelier d'imprimerie. Toujours pour épargner du temps, la matière est envoyée, non par messagers, mais par des conduits qu'on appelle "pneumatiques".

Et les nouvelles ne manquent pas! Etant le centre de l'activité politique et diplomatique du Canada, Ottawa est une source intarissable d'information pour les journaux.

A l'atelier, la matière est composée sur plomb par une quinzaine de linotypes, puis disposée dans les formes par les typographes. On tire des épreuves de chaque article, pour découvrir les erreurs typographiques et faire les corrections, puis on grave chaque page sur une sorte de carton spécialement traité à cette fin. Ces cartons gravés sont transposés sur plomb en forme de demi-cylindres à la clicherie et sont finalement ajustés aux rouleaux de la presse.

L'atelier, une ruche

INTIMEMENT lié au service de la rédaction, l'atelier de composition doit obéir à la même loi que le premier: celle de la vitesse. Il faut faire vite en même temps qu'il faut faire bien. L'horloge inexorable rappelle à chaque instant que l'heure de mettre sous presse avance et qu'il faudra bientôt avoir terminé la composition, la correction, la mise en page, etc., etc.

Car, il ne faut pas retarder la livraison. Le client impatient protestera si son journal ne lui est pas livré à temps.

Chacun des 67 ouvriers de l'atelier a sa tâche bien définie; les uns composent à la linotype les articles fournis par les rédacteurs et les nouvellistes; les autres s'occupent de mettre la matière en page et de faire les corrections indiquées; d'autres "montent" les pages d'annonces; d'autres fabriquent les titres, etc.

L'atelier d'un journal, en somme, est un endroit où personne ne flâne, où tout le monde participe à la vie la plus intime du journal. Sans l'atelier, les journalistes sont impuissants, car c'est l'atelier qui leur permet d'atteindre les lecteurs et d'exercer quelque influence sur l'opinion publique.

Il faut dire aussi que l'atelier n'a pas que du journal lui-même à s'occuper. Il y a aussi les nombreux travaux d'impression commerciale ou travaux de ville. Car, en plus d'être un journal quotidien, "Le Droit" est une des plus grandes imprimeries commerciales au Canada. Il imprime en moyenne quelque 400 travaux par mois.

Service d'impressions

En 1930, le chiffre d'affaires du service des impressions du "Droit" était de $26,500. Quinze ans plus tard, c'est-à-dire en 1945, il atteignait $175,000. Et en 1955, il dépasse de beaucoup le demi-million de dollars.

Ruche débordante d'activité, l'imprimerie exécute les travaux les plus divers, depuis l'impression de cartes de visite jusqu'à celle de brochures, revues, livres et journaux aussi bien en anglais qu'en français.

Quelque 300,000 dépliants et circulaires sortent mensuellement des presses du "Droit". Ces dernières impriment aussi une cinquantaine de périodiques, mensuels ou hebdomadaires, dont "Hebdo-Revue", maintenant vendu à plusieurs journaux à travers le pays, "The Ensign", le plus grand hebdomadaire catholique de langue anglaise au Canada, "Radio", périodique de Radio-Canada, "François", les éditions françaises et anglaises des "Actualités", le "RA News", le "World Review

Newsletter", le "Canadian League Magazine", le "Indian Record", le "National Labour Magazine", "The Rocket", le "Guide parlementaire canadien", etc., etc.

Quelle que soit l'importance de la commande, l'imprimerie commerciale du "Droit" y porte une attention toute spéciale. Sa politique: la perfection technique et le plus bas coût possible.

Et le service des impressions du "Droit" n'a pas fini sa marche ascendante; elle ne fait que commencer. Maintenant logé dans des salles très vastes, pourvu d'un outillage amélioré et en partie renouvelé, le service pourra maintenant accepter des contrats qu'il se voyait jusqu'ici obligé de refuser.

Quand les chiffres parlent

LA RÉCLAME commerciale a aussi largement contribué au progrès du journal. En 1954, le service des annonces a obtenu des maisons de commerce de la région et des firmes nationales, 8,043,166 lignes d'annonces, comparativement à 2,434,088 en 1927, soit vingt-sept ans plus tôt.

Voici quelques statistiques sur le nombre de lignes vendues aux commerçants dans tous les domaines depuis 1932: cette année-là, 2,597,960 lignes; en 1937, 2,616,839 lignes; en 1942, 2,718,568; en 1947, 4,827,786; et en 1952, 7,365,571.

A vrai dire, tous les services, sans exception, ont grandi depuis 1913, à partir de la rédaction jusqu'à la distribution.

Enfin, un autre facteur qui atteste du progrès d'une entreprise, c'est l'augmentation du nombre des employés et des salaires payés. En 1913, année de fondation, on comptait dix-huit employés, tous mal payés en dépit de leurs fonctions nombreuses. Ces 18 pionniers du "Droit" reçurent en salaires, la première année, $16,064, somme qui serait jugée insuffisante aujourd'hui au versement de six salaires raisonnables.

L'augmentation du chiffre d'affaires à travers les années témoigne aussi avec éloquence des progrès de l'entreprise. En 1914, par exemple, it atteignait à peine $55,000; en 1924, il était de $142,000; et en 1934, $224,000; en 1944, $481,000; en 1949, $1,082,000; en 1952, $1,457,000, et en 1954, $1,616,000.

Autre visage, même âme

CEPENDANT, si "Le Droit" a changé de visage, son âme demeure la même. Dans l'édifice ultra-moderne de la rue Rideau, comme dans l'humble garage de la rue York, "Le Droit" reste l'organe officiel des Franco-Ontariens, au service de Dieu, de l'Eglise et de la Patrie, indépendant des partis politiques. Il continue d'être le gardien de la foi et la langue, le protecteur des droits de l'homme, le défenseur de toutes les institutions vitales, le porte-parole de tous les mouvements sérieux.

C'est ainsi que "Le Droit" est né, c'est ainsi qu'il a grandi et c'est ainsi qu'il continuera de grandir. Car, l'histoire du "Droit" n'est pas terminée; elle ne fait que commencer.

"CERTANTIBUS FUTURA"

CANADIANA
Ottaviensis

du

1954,

"Peu de nos journaux répondent à un besoin plus noble et sont au service d'intérêts plus sacrés que Le Droit"

SON EXC. MGR MARIE-JOSEPH LEMIEUX, O.P.,
Archevêque d'Ottawa.

"Notre pays sera grand, il ne contribuera à la civilisation que dans la mesure où il reconnaîtra le fait que la présence, côte à côte, de deux langues et de deux cultures est une force et non pas une faiblesse."

SON EXC. M. THOMAS A. STONE

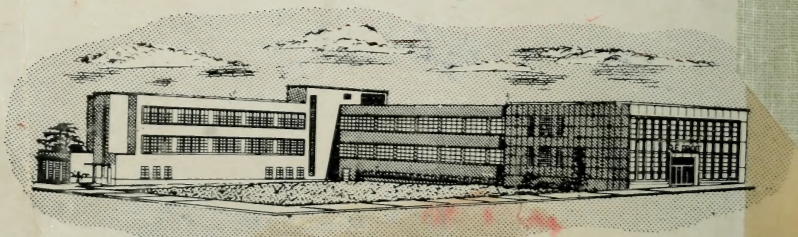

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

UO 05 JAN 2005
FEB 0 6 2006
FEB 1 9 2006
14 MAR. 2006
DEC 0 1 2007
UO NOV 1 7 2007
UO 07 DEC 2007
AUG AOUT 1 2008
AUG AOUT 2 1 2008
UO AOU 2 8 2008